

Ville de SERAING Dossier n° : PU/2024/2652

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de : **Permis d'urbanisme** — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisme n°2.

Le demandeur est Monsieur Raffaele BARONE demeurant rue du Petit-Mont 13 à 4100 SERAING.

Le terrain concerné est situé rue du Petit-Mont 13 à 4100 SERAING et est cadastré SERAING 7ème division section G n° 794W3

Le projet vise à "agrandir le bâtiment dans le but de créer un deuxième logement" et présente les caractéristiques suivantes :

Les latrines raccordées à l'égout doivent répondre aux conditions suivantes : elles ne peuvent communiquer directement avec

un local habitable, une pièce de séjour ou un atelier alimentaire

Article D.IV.40, al.3 du CoDT: "Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Maxime CHIMENTO (04/330.86.20).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21 juin 2024 au 5 juillet 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL, (délégation du 1^{er} décembre 2023) (CDLD art. L1132-5)

> MaximeCHIMENTO Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE, (délégation du 24 mars 2023) (C.D.L.D. art. L 1132-4)

> M^{me} GELDOF CINQUIÈME ÉCHEVIN